

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



DÉLIBÉRATION N° 4-2024 - CREATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS

Le 1^{er} février 2024, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 26 janvier 2024

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	10

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWski
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH
Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - M. André THIBAUDEAU

Excusés :

Mme Eliane RENAUT (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Armel MOYON)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWski)

Secrétaire de séance :

Mme Sabrina DUVAL

Rapporteur :

Mme Danielle CORNET, Maire

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Service Accueil, état civil et élections

L'ouverture de la mairie est assurée tous les samedis matin de 10h à 12h. Les usagers sont reçus par les agents du service Accueil, état civil et élections pour recevoir leurs cartes d'identité et passeports, effectuer des déclarations relatives à l'état civil, obtenir des renseignements...

Les 3 agents de ce service se relaient pour être présentes sur cette plage horaire et travaillent ainsi un samedi matin sur 3. Cette organisation induit la présence d'un seul agent lors de ces ouvertures. Cela pose questions en termes de volume de travail et de sécurité. Afin de résoudre ces problématiques, il est proposé de renforcer les effectifs présents à l'accueil de la mairie le samedi matin en créant, à compter du 3 février 2024 et ce jusqu'au 30 juin 2024, un poste d'adjoint administratif à temps non complet à 2/35^{ème}.
L'agent ainsi recruté interviendrait en renfort de l'officier d'état civil présent le samedi matin.

Pôle Entretien voirie et propreté urbaine

Un poste d'agent technique contractuel a été créé par délibération du 31 mai 2023, afin de combler le besoin en renfort de personnel au sein du service voirie et propreté urbaine. Ce besoin de renfort est toujours nécessaire, aussi il est proposé de renouveler ce poste d'adjoint technique, à temps complet, du 2 février 2024 au 1^{er} février 2025.

Service Culturel – salle de spectacle

Un agent contractuel de catégorie B de la filière administrative au grade de rédacteur territorial a été recruté le 24 février 2023 sur le poste vacant d'agent chargé de billetterie et de logistique au sein du Carré d'argent. Compte tenu des besoins du service, il est proposé de renouveler ce poste pour une durée de 3 ans.

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De créer les postes suivants :
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet 2/35^{ème} du 3 février au 30 juin 2024.
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet du 2 février 2024 au 1^{er} février 2025
 - 1 poste de rédacteur à temps complet du 24 février 2024 au 25 février 2027.
- > De prévoir les crédits correspondants au budget.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance,
Sabrina DUVAL



Le Maire,
Danielle CORNET



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le :5/02/2024.....
- De la publication ou notification le :5/02/2024.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.